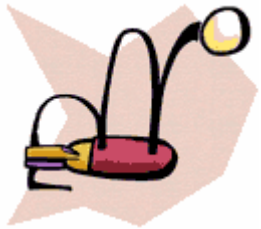
CAHIER DES CHARGES POUR LES COMPETITIONS INDIVIDUELLES à TENNEVILLE

1. NOMBRE DE TABLES.
   Le nombre de tables (fournies par la province) sera déterminé par le comité provincial pour les organisations relevant de celui-ci (critériums, championnats provinciaux …) ou par le nombre d'inscriptions pour les tournois de club. Le nombre de tables est égal au nombre de participants divisés par 30, tournois avec 1er tour en poule : max. 20 inscriptions par table. Le juge-arbitre peut limiter les inscriptions en fonction du nombre de tables pouvant être installées. Le matériel provincial est disponible sur place.



2. AIRE DE JEU.
   L'aspect sportif devant toujours être privilégié, le nombre de tables offrira des conditions de jeu adaptées à la compétition (à déterminer), les normes de l'interclubs provincial étant un minimum. Pour les compétitions provinciales, un plan de salle sera fourni pour l'installation des tables dans la salle.

3. ECLAIRAGE
   L'éclairage sera réglementaire tant au niveau de la hauteur que de l'intensité.

4. SEPARATIONS.
   L'aire de jeu sera délimitée au moyen de séparations (fournie par la province) qui se trouveront être en nombre suffisant. Des couloirs pour le déplacement des joueurs et coachs seront prévus autant que possible entre chaque rangée de tables. Pour les compétitions provinciales, un plan de salle sera fourni pour l'installation des séparations dans la salle.

5. SONORISATION.
   La sono du centre sportif sera installée au moins une heure avant le début de la compétition. En dehors de la salle, les joueurs et le public bénéficieront d'une diffusion dans les endroits qui leur sont accessibles (cafétéria, couloirs, ...)

6. ACCESSOIRES.
   Les marquoirs en bon état (fournis par la province) seront placés à chaque table. Il serait souhaitable que ceux-ci soient posés sur de petites tables (fournies par la province).
   Les balles seront fournies par la province pour les compétitions dépendant de celle-ci.
   Un stylo à bille fourni par l'organisateur sera attaché à chaque table.
   Chaque table aura un numéro qui sera fixé à celle-ci. Ils seront lisibles de l'emplacement des juge-arbitres.

7. REMARQUE.
   Tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la compétition sera installé au moins une heure avant le début.

8. EMPLACEMENTS JUGE-ARBITRES.
   Un espace sera installé pour accueillir au minimum trois juge-arbitres. Ils auront à leur disposition une table de travail suffisamment grande et large pour pouvoir traiter tous les tableaux. Deux

poubelles (caisses en carton) seront fournies. **Une personne du club sera en permanence présente à la table d'arbitrage si le juge arbitre l'estime nécessaire.**

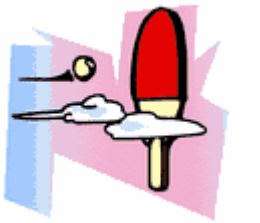
9. EMPLACEMENT PRESSE.
   Lors de manifestations importantes, susceptibles de recevoir la visite de la presse, une table sera réservée pour les journalistes afin de faciliter leur quête de résultats.

10. EMPLACEMENT SPECTATEURS.
    Les spectateurs sont interdits dans la salle. Ils pourront prendre place dans la tribune prévue à cet effet ou suivre la compétition depuis la cafétéria.

11. ACCUEIL DES ARBITRES OFFICIELS.
    Les arbitres sont là pour s'occuper de tous les aspects sportifs (et uniquement ceux-là) de la compétition.
    Le club organisateur fournira aux officiels de quoi se désaltérer et se nourrir durant la compétition (une boisson par heure – une collation à midi). Ces consommations seront facturées au CP Lux.

12. REMISE DES PRIX.
    La remise des prix se fera avec l'aide du club organisateur.

13. DEROULEMENT DE LA COMPETITION.
    La compétition se déroule suivant un horaire défini préalablement. Les tableaux sont établis par le juge-arbitre. Ils ne sont pas sujet à modification. Néanmoins, dans le cas où la responsabilité de l'organisateur ou du juge-arbitre est engagée, le juge-arbitre peut décider dans les limites des règlements sportifs de modifier un tableau. Toutefois, l'esprit sportif laissé à l'appréciation du juge-arbitre peut justifier une modification de tableau si cela est réalisable.



14. CONDITIONS FINANCIERES.
    Les organisateurs bénéficiant de la cafétéria. Ils sont libres de proposer une petite restauration en respectant les conditions édictées par le Centre Sportif. Cependant, en cas de recette largement inférieure à la moyenne, le CP octroiera un subside compensatoire au club organisateur.

15. L'accès au complexe sportif sera obtenu via le responsable des compétitions individuelles.

16. Cafétéria : Un inventaire devra être établi avant et après la compétition.

17. Le club organisateur doit vendre exclusivement les boissons fournies par le centre sportif et au prix imposé par celui-ci.

18. Cependant, le club organisateur peut vendre du vin et du café. Il n'y a pas de percolateur dans la cuisine équipée.

19. Le club peut vendre toute la nourriture qu'il désire.

20. Remise en état de la cafétéria :

    Nettoyage des tables et chaises qui seront ensuite empilées le long des murs ;
    Brosser l'espace ;
    Vérification des poubelles.

21. Le centre sportif de Tenneville se réserve le droit d'infliger une amende à l'organisateur s'il ne respecte pas l'une des conditions établies par les points 15 à 20 ci-dessus ou en cas de mauvais rangement du matériel sportif.